

DEPARTEMENT DU NORD
PREFECTURE DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2024_008

Objet : Consultation - Prestation traiteur le samedi 24 février 2024 / Dîner officiel dans le cadre du congrès annuel fédéral de la Fédération Française de Cyclisme

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) ;

Vu l'arrêté 2023/582 en date du 10 mai 2023 relatif à la délégation de signature de Monsieur Franck DHELLIN, Directeur Général des Services,

Vu la décision communautaire 2023/129 en date du 22 septembre 2023 relative à la signature du cahier des charges portant sur l'organisation du congrès annuel fédéral de la FFC (du 23 au 25 février 2024 à Hazebrouck), impliquant notamment l'organisation et la prise en charge financière par l'intercommunalité du dîner officiel du samedi pour 250 à 280 convives environ ;

Considérant la consultation mise en place pour la prestation reprise en objet et l'envoi du dossier de consultation aux prestataires suivants (par mail le 29 novembre 2023) : André DESMIS Traiteur à Bailleul, Côté Grange à Cassel, La Grande Maison Réception à Cassel, Prestige Gastronomie à Morbecque ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au mercredi 20 décembre 2023 à 16h00 ;

Considérant les 2 offres reçues : André DESMIS Traiteur et La Grande Maison Réception ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le courrier de consultation ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer la consultation suivante : « Prestation traiteur le samedi 24 février 2024 / Dîner officiel dans le cadre du congrès annuel fédéral de la FFC » à André DESMIS Traiteur, sis 20 rue Saint Jacques à Bailleul (59270), et de retenir la proposition n°1 : Menu Tradition à 59.50 € HT par personne, pour un montant total maximum de 16 660 € HT, soit 18 578 € TTC, sur la base de 280 convives.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 10 janvier 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Franck DHELLIN

